

SCOLARITE	ELIGIBILITE	Elèves domiciliés en ESSONNE	Participation départementale	Elèves domiciliés HORS ESSONNE mais résidant en l'Île-de-France	Elèves résidant hors Ile-de-France
PASSE JUNIOR (- 11 ans au 31 décembre 2026) OU fréquentant une école élémentaire	SI ELIGIBLE	25,20 €	0 €	25,20 €	1 014,65 €
PRIMAIRES (Maternelles - Élémentaires)	NON ELIGIBLE	1 014,65 €	0 €	1 014,65 €	1 014,65 €
COLLEGIENS*	SI ELIGIBLE	208,12 €	146,66 €	354,78 €	1 014,65 €
	NON ELIGIBLE	210,00 €	804,65 €	1 014,65 €	1 014,65 €
LYCEENS < 21 ANS	SI ELIGIBLE	354,78 €	0 €	354,78 €	1 014,65 €
	NON ELIGIBLE	1 014,65 €	0 €	1 014,65 €	1 014,65 €
Personnel ¹ enseignant et administratif des établissements desservis		1 014,65 €	0 €	1 014,65 €	1 014,65 €

* Pour les élèves collégiens boursiers, un remboursement par Ile-de-France Mobilités pourra être effectué sur présentation de justificatifs avant le 30 janvier 2027, soit d'un montant de 103,12 € pour les élèves éligibles soit d'un montant de 52,50 € pour les élèves non éligibles.

Sur les montants de remboursement, il sera fait déduction des aides locales perçues par la famille

L'Eligibilité est liée aux critères définis au Règlement Régional d'Ile-de-France Mobilités

Le tarif applicable uniquement aux Essonniens est décidé chaque année par le Conseil Départemental de l'Essonne

Pour le paiement en numéraire (paiement ne pouvant pas excéder 300,00 €), merci de bien vouloir faire l'appoint

Conformément aux CGU en cas d'inscription après le 30 juillet, des frais de dossier de 20 € pourront être appliqués

¹ Hors accompagnateur déclaré

TARIF DUPLICATA : 20 €

